



Démission secrétaire association

Par **freddy1133**, le **15/02/2016** à **14:30**

Bonjour, je suis secrétaire d'une association loi 1901 et avec le trésorier (le président a démissionné de son poste depuis plusieurs années), nous avons envoyé le document à notre sous préfecture pour la dissolution de l'association. Or entre temps, de nouveaux membres du bureau ont envoyé des statuts, un pv comme quoi moi et le trésorier jusqu'à présent en place, étions démissionnaire, et que le nouveau bureau avait été élu, en joignant cerfa correspondant, à la sous préfecture. Cette dernière a finalement prit en considération la demande de "remplacement de bureau" (pour laquelle je n'étais pas informée), au lieu de la demande de dissolution. Afin de me détacher complètement de cette association et ne pas risquer d'être ennuyée ultérieurement, vous voudrez bine me dire ce que je peux faire. lettre de démission de mon poste de secrétaire de cette association? l'envoyer à qui? puisque je ne connais pas les nouveaux membres du bureau ni la nouvelle adresse du siège social? Est-ce que je suis, vu qu'il y aurait un nouveau bureau, considérée comme libérée de toutes responsabilités concernant cette association? Merci pour votre aide :)

Par **maryrose2151**, le **18/02/2016** à **12:08**

Bonjour

Il est curieux que vous ayez fonctionné des années sans président ni trésorier : vous étiez la seule personne au bureau ?

En règle générale, c'est le président qui porte le chapeau s'il y a un problème mais en l'occurrence, il n'y en a pas... Y a t-il un vice-président ?

Que craignez-vous ? Y a t-il des problèmes avec la trésorerie ?

Pour vous ce qui reste à faire, vu que vous ne connaissez pas le nom ni l'adresse des

nouveaux membres de bureau, serait d'adresser un courrier recommandé avec avis de réception dans lequel vous faites savoir que à compter de telle date vous ne faites plus partie des membres du bureau et que vous dégagez toute responsabilité vis à vis de l'association (nom de l'association);
C'est la première chose à faire mais c'est très important
Je ne suis pas juriste, mais mon mari a été président d'une association pendant des années.
Bonne chance pour la suite
cordialement

Par **freddy1133**, le **19/02/2016** à **13:02**

Merci mais je dois adresser ce courrier à qui ?

Par **maryrose2151**, le **20/02/2016** à **14:58**

Bonjour

Comme je vous le dis à la préfecture de votre maison en recommandé accusé de réception.
Au service des associations loi 1901
Téléphoner auparavant si vous le souhaitez pour demander le nom de la personne responsable de ce service
cordialement